

Règlement de l'opération « SEMAINE DE LA FEMME » du 8 au 16 mars 2016 inclus - Jeu avec obligation d'achat.

Article 1 :

BADIFF SARL au capital de 1000€ euros, dont le siège social est situé 16 rue du Vieux Marché aux vins – 67000 STRASBOURG, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 752 046 466 00013, éditrice du jeu, met en place ce jeu-concours.

BADIFF est responsable de la mise à disposition des dotations aux gagnants du jeu, sous réserve de disposer de l'ensemble des informations correctes permettant de délivrer les dotations.

Article 2 :

L'opération se déroule du 8 mars 2016 au 16 mars 2016 sur la totalité des boutiques du réseau et le jeu qui y est associé est accessible à tous (dans le cadre exceptionnel de la journée de la femme). Toute personne participant à ce jeu est désignée ci-après par « le participant », ou « le gagnant ».

Article 3 :

Sur toute la durée de l'opération, cinq fèves en forme d'escarpins sont cachées dans cinq verrines, réparties au hasard dans les boutiques Bagelstein en France et au Luxembourg. La participation se fait donc uniquement par l'achat de l'une de ces verrines dessert.

Un participant est reconnu comme gagnant lorsqu'il trouve, dans la verrine qu'il a achetée, l'une de ces cinq fèves et qu'il la présente aux employés de la boutique.

À la fin de l'opération, toutes les verrines de cette production seront retirées de la vente. Dans le cas où les fèves n'auraient pas été trouvées, aucune remise en jeu de celles-ci n'est envisageable.

Article 4 :

Pour être éligible, le participant doit obligatoirement avoir acheté la verrine qui contenait la fève et avoir présenté son gain à l'employé de la boutique.

Aucune fève différente de celles ayant été choisies pour le concours ne saurait être acceptée.

Les cinq fèves utilisées pour cette opération ont été, préalablement à leur inclusion dans nos verrines dessert, marquées, photographiées et constatées par témoins pour assurer leur officialisation.

Si la fève n'est pas présentée avant la fin de l'opération (le mercredi 16 mars à 20h), le lot associé est considéré comme perdu.

Article 5 :

Cette opération aboutit à 5 lots remportés par les 5 participants qui auront trouvé les fèves. Le résultat du jeu sera annoncé, au fur et à mesure que les fèves seront trouvées, sur le site internet de BAGELSTEIN à l'adresse suivante : WWW.BAGELSTEIN.COM, sur la page Facebook officielle de la marque « Bagelstein ».

Article 6 :

Sont mises en jeu, cinq paires de chaussures de la marque Louboutin pour femme d'une valeur maximale de 900€. Le choix du modèle est laissé aux gagnants, accompagnés par un membre de la société BADIFF qui procédera au règlement du lot.

Article 7 :

Suite à la présentation de leur fève, les gagnants seront tenus de communiquer leurs coordonnées à

l'employé qui constatera leur gain (numéro de téléphone et adresse email). Ils seront ensuite contactés, sous un délai de 10 jours ouvrés, par l'équipe Bagelstein, via les coordonnées qu'ils auront indiquées.

Article 8 :

Les verrines consacrées par l'opération sont équipées d'autocollants sur leur couvercle, avertissant de l'éventuelle présence d'une fève à l'intérieur de celles-ci.

La société organisatrice recommande donc la plus grande vigilance aux clients lorsqu'ils les mangent, pour éviter toute blessure et suffocation.

Article 9 :

La participation au jeu est ouverte à toutes personnes achetant une verrine dans une boutique.

Tout participant doit être majeur ou mineur participant avec le consentement d'un tuteur légal.

Pour être considéré comme valide, le participant doit remplir toutes les conditions susmentionnées, identifiées comme étant obligatoires. Toute déclaration incorrecte impliquera la nullité de la participation.

Les gagnants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur adresse postale ou adresse électronique (email). Toute fausse identité ou fausse adresse postale ou fausse adresse électronique (email) ou coordonnées erronées entraînera la nullité des participations et des gains obtenus en conséquence.

Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

Toute falsification de nom ou d'adresse postale ou email sera poursuivie pénalement.

Article 10 :

Les lots gagnés ne pourront en aucun cas être échangés avec d'autres lots ou contre leur valeur en espèces ou être transmissibles.

Le seul cas de transmission du lot est le suivant : un gagnant « homme » peut transmettre le lot à une femme de son entourage proche, et ne pourra réclamer aucune autre compensation.

Article 11 :

En participant et en réclamant leur lot, les gagnants acceptent d'être photographiés et filmés lors de la récupération de leur lot. Ceux-ci cèdent gracieusement les droits d'utilisation de diffusion ou de reproduction de leur nom, prénom, pseudo et ville de participation pour la communication de l'annonceur pendant 6 mois pour la France sur tous les supports, dont le support Internet.

Article 12 :

La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement publié sur le site internet. Le règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande par mail à webstein@bagelstein.com

Article 13 :

La société organisatrice ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ce jeu à tout moment sans dommage moral ou financier pour les participants.

Article 14 :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants au jeu bénéficient auprès de la société citée dans l'article 1 de ce présent règlement d'un droit d'accès de rectification et, de retrait des données personnelles les concernant le mentionnant sur ce site. Ils peuvent en faire la demande à webstein@bagelstein.com